

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

VIDÉOCONFÉRENCE

SALLE DU CONSEIL
296, RUE VAN HORNE
SUDBURY

LE SAMEDI 6 DÉCEMBRE 2014

À 11 h

ORDRE DU JOUR

<p><i>Prière de communiquer avec le secrétaire du Conseil avant la réunion si vous désirez soulever une question d'ordre d'information.</i></p>

- A. DÉCLARATIONS : QUESTIONS PÉCUNIAIRES *Présidence
- B. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR *Présidence
- C. QUESTIONS DISCUTÉES ANTÉRIEUREMENT *Présidence
1. Approbation du procès-verbal des assemblées antérieures du Conseil
(Annexe C.1.)
- D. RAPPORT DÉCOULANT DES ASSEMBLÉES DU COMITÉ PLÉNIER
- E. DÉLÉGATION
- F. QUESTIONS NOUVELLES
1. ÉDUCATION
- a) Reconnaissance des employés du Conseil
- b) Calendriers scolaires
(Annexe F.1.b.i.; Annexe F.1.b.ii.; Annexe F.1.b.iii.) ➤ à suivre
- c) Sorties éducatives *(Annexe F.1.c., le cas échéant)*
- d) Comités d'admission
- e) Consortium de transport

F. QUESTIONS NOUVELLES (suite)

2. AFFAIRES

*A.Gélinas

- a) États financiers 2013-2014 (ébauche) ➤ *(Annexe F.2.a.)*
- b) Rapport financier intérimaire 2014-2015 *(Annexe F.2.b.)*
- c) Honoraires des conseillers et conseillères scolaires
(Annexe F.2.c.)

3. INSTALLATIONS

- a) Permis d'utilisation des locaux
 - Pavois – Club des Francophones : le 13 décembre 2014
 - Pavois – Club des Francophones : le 7 février 2015

4. RÉVISION DES LIGNES DE CONDUITE

- A-007_LDC : Gouvernance
(Annexe F.4.)

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION

1. i) ACÉPO

- AGA 2015 et Symposium sur l'éducation publique
Du 29 au 31 janvier 2015 – Toronto – Sheraton Centre-ville

ii) FNCSF

iii) RAPPORT – ÉLÈVES-CONSEILLÈRES
(Annexe G.1.iii.a. et Annexe G.1.iii.b.) ➤ à suivre

iv) RAPPORT DES COMITÉS

- Comité chargé de l'éducation de l'enfance en difficulté – le 17 novembre 2014
- Comité d'éducation – le 15 octobre 2014
(À consulter le courriel touchant les initiatives pédagogiques envoyées le 12 novembre 2014)
- Comité de participation des parents – le 24 novembre 2014

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION (suite)

v) REMARQUES DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA
DIRECTION DE L'ÉDUCATION

vi) DEMANDE(S) SOUMISE(S) PAR LES MEMBRES DU CSPGNO POUR
OBTENIR UN CONGÉ D'ABSENCE

H. RENSEIGNEMENTS

1. EFFECTIFS SCOLAIRES
(*Annexe H.1.*)

2. CORRESPONDANCE

I. ASSEMBLÉES ULTÉRIEURES

Selon le calendrier approuvé 2015

J. LEVÉE DE LA SÉANCE

OJ-R-6 DÉCEMBRE 2014

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

VIDÉOCONFÉRENCE

**SALLE DU CONSEIL
296, RUE VAN HORNE
SUDBURY**

LE MERCREDI 29 OCTOBRE 2014

À 19 h 10

MEMBRES PRÉSENTS :

Jean-Marc Aubin, président
François Boudreau
Josée Bouchard
Mélanie Courty
Anne-Marie Gelineault
Claude Giroux, vice-président
Françoise Monette
Suzanne Nolin
Donald Pitre
Louise Primeau

Désirée Eisner, élève-conseillère
Isaac Robitaille, élève-conseiller

**MEMBRES DE
L'ADMINISTRATION:**

Carole Audet, directrice des ressources humaines
Carole Dubé, directrice des communications et agente de
liaison Marc Gauthier, directeur de l'éducation
Barbara Breault, surintendante
Lynn Fenton, secrétaire-archiviste
Alain Gélinas, surintendant des affaires

MEMBRES ABSENTS :

Robert Boileau
Raymond Labrecque

AUTRE :

Julie Cyr, AEFO

ASSERMENTATION DE L'ÉLÈVE-CONSEILLER, ISAAC ROBITAILLE

A. DÉCLARATIONS : QUESTIONS PÉCUNIAIRES

Néant.

B. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition 14-R127 – Donald Pitre et Claude Giroux

Que l'ordre du jour de l'assemblée régulière du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario tenue par vidéoconférence *le mercredi 29 octobre 2014* soit approuvé tel que modifié.

AJOUT : F.3. INSTALLATIONS ➤ Permis d'utilisation des locaux

ADOPTÉE

C. QUESTIONS DISCUTÉES ANTÉRIEUREMENT

1. Approbation du procès-verbal des assemblées antérieures du Conseil

Proposition 14-R128 – François Boudreau et Suzanne Nolin

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario ayant eu lieu à Sudbury *le samedi 20 septembre 2014* soit approuvé.

ADOPTÉE

D. RAPPORT DÉCOULANT DES ASSEMBLÉES DU COMITÉ PLÉNIER

Néant.

E. DÉLÉGATION

Néant.

F. QUESTIONS NOUVELLES

1. ÉDUCATION

a) Reconnaissance des employés du Conseil – Néant.

b) Dossiers pédagogiques

➤ Résultats – Tests provinciaux

Cycle primaire/moyen

Mathématiques 9^e année (TPM)

➤ *Présentation Prezi faite par Mme Carole Brouillard-Landry, directrice des Services pédagogiques*

C.B-Landry

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario s'est classé 2^e en province aux tests de lecture de 6^e année administrés par le ministère de l'Éducation en 2014. Les élèves ont obtenu une moyenne de 93 %, ce qui représente une augmentation de 11 % comparativement à l'an dernier et elle est supérieure à la moyenne provinciale de 91 %.

F. QUESTIONS NOUVELLES (suite)

1. ÉDUCATION (suite)

b) Dossiers pédagogiques (suite)

- Résultats – Tests provinciaux
Cycle primaire/moyen
Mathématiques 9^e année (TPM)

Depuis les cinq dernières années, les résultats des élèves du cycle primaire se sont considérablement améliorés dans tous les domaines. Le pourcentage d'élèves ayant un rendement équivalent ou supérieur à la norme provinciale s'est maintenu en écriture, a augmenté de 9 % en lecture et de 7 % en mathématiques. Il en va de même pour les résultats des élèves du cycle moyen en écriture depuis les cinq dernières années. Les résultats sont à la hausse avec une augmentation significative par rapport à l'année dernière et aux cinq dernières années. Les résultats sont passés de 73 % à 87 %, depuis l'année 2010.

En ce qui a trait aux résultats des élèves du cycle moyen en mathématiques, une augmentation se poursuit avec une hausse de 4 % depuis les cinq dernières années.

Le Conseil continuera à améliorer ses pratiques en salle de classe et ses stratégies d'apprentissage en mettant davantage l'accent sur la différenciation, entre autres, afin de réduire l'écart entre les résultats des garçons et des filles, d'améliorer les résultats du TPM et du TPCL (cycle intermédiaire) et de continuer à améliorer les résultats des élèves du cycle primaire/moyen en lecture et écriture.

Proposition 14-R129 – François Boudreau et Anne-Marie Gélinault

Que les rapports portant sur les résultats du TPCL et les tests provinciaux en date du 29 octobre 2014 soient reçus.

ADOPTÉE

c) Sorties éducatives

Proposition 14-R130 – Claude Giroux et Mélanie Courty

Que le rapport « Sorties éducatives » en date du 29 octobre 2014 soit reçu.

ADOPTÉE

d) Comités d'admission

Proposition 14-R131 – Suzanne Nolin et Claude Giroux

Que le Conseil entérine la décision du Comité d'admission d'admettre l'élève identifié lors de l'assemblée tenue à huis clos à ses écoles selon l'horaire prévu.

ADOPTÉE

F. QUESTIONS NOUVELLES (suite)

1. ÉDUCATION (suite)

e) Plan opérationnel

À la suite du Plan stratégique qui définit les axes prioritaires d'action du Conseil, un plan opérationnel a été élaboré. Chaque secteur du Conseil a fourni des précisions sur les ressources nécessaires pour mettre en œuvre le plan. Il a été convenu que le plan opérationnel serait présenté à la réunion du mois d'octobre.

Une correction sera apportée à la section des Ressources humaines en vue de remplacer le mot « automatisé » par « informatisé ».

Proposition 14-R132 – Claude Giroux et Donald Pitre

Que le rapport « Plan opérationnel » en date du 29 octobre 2014 soit reçu.

ADOPTÉE

2. AFFAIRES

a) Projet d'agrandissement de l'É.p. l'Escalade

Proposition 14-R133 – François Boudreau et Claude Giroux

Que le rapport « Mise à jour du projet d'agrandissement de l'École publique l'Escalade » en date du 29 octobre 2014 soit reçu.

ADOPTÉE

3. INSTALLATIONS

i) Permis d'utilisation – É.s. l'Orée des Bois

Proposition 14-R134 – Josée Bouchard et Mélanie Courty

Que le Conseil accorde un permis d'utilisation de l'É.s. l'Orée des Bois à Mme Sylvie Bélisle pour une activité ayant lieu le 5 décembre 2014.

ADOPTÉE

4. RÉVISION DES LIGNES DE CONDUITE

➤ F-004_DA : Santé et sécurité_Commotion cérébrale

Proposition 14-R135 – Françoise Monette et Mélanie Courty

Que la directive administrative F-004, Santé et sécurité_Commotion cérébrale, soit reçue en vue d'être soumise aux fins de rétroaction aux membres de la communauté scolaire.

ADOPTÉE

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION

1. i) ACÉPO

À la lumière des négociations, l'ACÉPO se penche sur multiples dossiers en tant qu'unité de négociation à l'échelle provinciale. Il y a régulièrement des audioconférences en vue de tenir les parties concernées au courant des dossiers de l'heure.

ii) FNCSF

➤ 24^e assemblée générale annuelle – Mise à jour
(du 16 au 18 octobre 2014 – Niagara Falls)

➤ Adhésion à la FNCSF – Cotisation annuelle

Proposition 14-R136 – Anne-Marie Gélinault et Donald Pitre

Que le rapport « Adhésion à la FNCSF – Cotisation annuelle » en date du 29 octobre 2014 soit reçu.

ADOPTÉE

iii) RAPPORT – ÉLÈVES-CONSEILLERS

Proposition 14-R137 – Anne-Marie Gélinault et Donald Pitre

Que le rapport des élèves-conseillers en date du 29 octobre 2014 soit reçu.

ADOPTÉE

iv) RAPPORT DES COMITÉS

➤ Comité chargé de l'éducation de l'enfance en difficulté

➤ *Compte rendu du 15 septembre 2014*

➤ Comité d'éducation – le 15 octobre 2014

M. Pitre a fait rapport de la réunion du Comité d'éducation ayant eu lieu le 15 octobre. Au cours de cette réunion, les sujets suivants ont été abordés :

- Présentation de l'équipe (présentation sur une clé)
- Activités systémiques
- Nouvelles initiatives

Lors de la réunion régulière du Conseil ayant lieu au mois de janvier 2015, Mme Carole Brouillard-Landry sera invitée à faire une présentation sur les initiatives en animation culturelle.

➤ Comité de participation des parents – le 22 octobre 2014

Le [Règlement de l'Ontario 612/00](#) exige que tous les conseils scolaires de l'Ontario se dotent d'un comité de participation des parents et précise la

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION (suite)

1. iv) RAPPORT DES COMITÉS (suite)

➤ Comité de participation des parents – le 22 octobre 2014

composition, la fonction et le mandat de ces comités. Le 22 octobre, il y a sept parents à l'échelle du territoire qui ont participé à la première rencontre du Comité de participation des parents du Conseil. À l'heure actuelle, il y 13 parents qui s'intéressent au comité en question.

Une réunion organisationnelle aura lieu en vue d'établir les objectifs et les règlements de fonctionnement vers la fin du mois de novembre.

v) REMARQUES DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

M. Gauthier s'est penché sur les dossiers suivants :

- Mme Natalie Breton, enseignante de la 5^e année à l'É.p. de la Découverte, a écrit une histoire, *Amarok, secouriste des animaux*, qui a été publiée dans la revue *Mon mag à moi*.
- Chapeau à Samantha McGrath, élève de la 9^e année à l'É.s. Macdonald-Cartier, qui a été vedette au Sudbury Star le 20 octobre en raison de ses multiples aptitudes athlétiques.
- Dans le cadre du Concours *De l'œuvre à l'expo 2014* : GRAND (catégorie des seniors), Stéphanie Delay, élève de l'É.s. Macdonald-Cartier, a remporté le 2^e prix pour son collage intitulé *Rêver le jour*.
- Bravo à une ancienne Panthère et membre du Groupe 17, Martine Fortin, qui a participé à Rond point (anciennement Ontario Pop – 18 ans et plus), un concours de musique de grande envergure qui s'est déroulé il y a deux semaines à Ottawa. Martine a remporté 4 des 8 prix.
- Chapeau à Cédric Lessard, élève de l'É.s. Macdonald-Cartier, qui, en tant que membre de l'équipe nationale des arts martiaux, devra s'absenter de l'école du 2 au 13 octobre en vue de participer aux championnats mondiaux en Irlande.
- Toutes les classes depuis la maternelle à la 3^e année, y compris la classe de maternelle/jardin de l'É.p. Écho-des-Rapides et de l'É.p. Franco-Manitou, ont été équipées d'un système d'amplification à champ libre.
- Les lundis et mercredis soirs, il y a trois élèves de l'É.s. Cité-Supérieure qui participent à une activité parascolaire intitulée « Skills Club » axée sur la mise en pratique d'habiletés dans deux domaines : l'usinage de précision et la menuiserie de luxe. Ces élèves, accompagnés de M. Derek St-Pierre, enseignant à l'É.s. Cité-Supérieure, approfondissent leurs connaissances dans le monde de la technologie et pourront mettre à l'épreuve leurs aptitudes lors de la compétition de Skills Canada.
- Pour le 18^e anniversaire de Danny, élève autiste à l'É.s. Château-Jeunesse, les élèves et les membres du personnel ont réussi à amasser suffisamment d'argent en se passant le chapeau pour qu'il puisse s'acheter un manteau d'école. Grâce à la générosité des élèves et des membres du personnel, Danny a non seulement pu acheter un manteau d'école, mais il a également pu se faire acheter un gros camion et des gâteries.

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION (suite)

1. v) REMARQUES DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA
DIRECTION DE L'ÉDUCATION (suite)

M. Aubin a pris la parole et s'est penché sur les dossiers suivants :

- Il a remercié les conseillers et conseillères scolaires qui se sont présentés aux élections et qui ont été élus par acclamation. Il a félicité Mme Louise Primeau qui a été élue à Sault-Ste-Marie et il a remercié Mme Françoise Monette qui quitte la table politique du Conseil après de nombreuses années de service à titre de conseillère scolaire.
- M. Aubin a rappelé aux conseillers et conseillères scolaires que la 25^e assemblée générale annuelle de la FNCSF aurait lieu l'an prochain à Terre-Neuve et qu'au mois de septembre 2015, les membres seront appelés à nommer deux délégués ayant droit de vote en plus de la présidence du Conseil.

vi) DEMANDE(S) SOUMISE(S) PAR LES MEMBRES DU CSPGNO POUR
OBTENIR UN CONGÉ D'ABSENCE

Proposition 14-R138 – Donald Pitre et Claude Giroux

Que l'on accorde un congé d'absence à M. Raymond Labrecque pour la réunion régulière ayant lieu par vidéoconférence le mercredi 29 octobre 2014.

ADOPTÉE

H. RENSEIGNEMENTS

1. EFFECTIFS SCOLAIRES

Proposition 14-R139 – François Boudreau et Josée Bouchard

Que le rapport « Effectifs scolaires » en date du 29 octobre 2014 soit reçu.

ADOPTÉE

2. CORRESPONDANCE

H. ASSEMBLÉES ULTÉRIEURES

Les 5 et 6 décembre : SUDBURY : Session de formation pour conseillères et
conseillers scolaires
Réunion inaugurale
Réunion organisationnelle
Réunion du Conseil

I. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposition 14-R140 – Mélanie Courty et Louise Primeau

Que nous levions la séance à 20 h 38.

ADOPTÉE

Jean-Marc Aubin, président

Marc Gauthier, directeur de l'éducation et secrétaire



Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario

SORTIES ÉDUCATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES – DÉCEMBRE 2014

A. PÉRILLEUSES

École	Date de la sortie	Lieu	Nombre d'élèves / niveau scolaire	Coût	Nom du responsable	Mode de transport	Activité
École secondaire Hanmer	12 décembre 2014	Kukagami Jack's	7 élèves 11 ^e & 12 ^e années	10 \$ / élève Coût total : 70 \$	Responsable : M. Dumont Accompagnateurs :	Voiture privée (parents ou personnel enseignant)	Tir à l'arc (formation sur place avec instructeur)
École secondaire Château-Jeunesse	15 décembre 2014	Loch Lomond, Thunder Bay	5 élèves 9 ^e & 10 ^e années	141,20 \$ / élève Coût total : 746 \$	Responsable : Mario Cloutier Accompagnateurs :	Voiture privée (parents ou personnel enseignant)	Le ski alpin
École secondaire de la Rivière-des-Français	12 janvier 2015	Université Laurentienne	30 élèves 7 ^e & 8 ^e années 11 ^e & 12 ^e années	Aucun coût	Responsable : Michelle Pelletier Accompagnateurs : Eric Quenneville Michael McNeely	Autobus scolaire	Le ski de fond
École publique Pavillon-de-l'Avenir	15 janvier 2015	Centre récréatif Howard Armstrong	15 élèves 7 ^e & 8 ^e années	Coût total : 300 \$	Responsable : Mélanie Lamoureux Accompagnateurs :	Autobus scolaire	La natation
École secondaire Hanmer	19 & 20 février 2015	Terrain de l'école	7 élèves 11 ^e & 12 ^e années	Aucun coût	Responsable : M. Dumont Accompagnateurs :	Aucun	Construction d'un quinzee et dormir dedans un soir (19 fév.)
École secondaire Hanmer	12 mars 2015	Kukagami Jack's	12 élèves 11 ^e & 12 ^e années	10 \$ / élève Coût total : 120 \$	Responsable : M. Dumont Accompagnateurs :	Autobus scolaire	Tir à l'arc

École	Date de la sortie	Lieu	Nombre d'élèves / niveau scolaire	Coût	Nom du responsable	Mode de transport	Activité
École secondaire Hanmer	12 & 13 mars 2015	Terrain de l'école	12 élèves 11 ^e & 12 ^e années	Aucun coût	Responsable : M. Dumont Accompagnateurs : Valérie Laurin	Aucun	Construction d'un quinzee et dormir dedans un soir (12 mars)
École publique Foyer-Jeunesse	8 au 10 juin 2015	Camp John Island	35 élèves 6 ^e année	135 \$ / élève + transport Coût total : 6 000 \$	Responsable : Mélanie Thibert Accompagnateurs : Dana McLaughlin, Daniel Beaulne et parents	Autobus scolaire	Le canotage, la natation, le tir à l'arc, mur à escalader
École secondaire Hanmer	9 au 11 juin 2015	Sudbury Game & Fish (Camping)	12 élèves 11 ^e & 12 ^e années	Coût total : 179 \$ (transport)	Responsable : M. Dumont Accompagnateurs :	Autobus scolaire	Le canotage, la survie en nature, les exercices d'orientation sur le terrain et un projet de construction hors de l'école
École publique Foyer-Jeunesse	16 juin 2015	Camp Falcona	71 élèves 3 ^e , 4 ^e & 5 ^e années	35 \$ / élève + transport Coût total : 325 \$	Responsable : Sylvie Bossé-Chevalier Accompagnateurs : Daniel Houle Jean Lafrenière	Autobus scolaire	Le canotage, la natation

B. HORS PROVINCE / PAYS

École	Date de la sortie	Lieu	Nombre d'élèves / niveau scolaire	Coût	Nom du responsable	Mode de transport	Activité
École publique Pavillon-de-l'Avenir	1 ^{er} au 4 mars 2015	St-Donat, Québec	11 élèves 7 ^e & 8 ^e années	575 \$ / élève Coût total : 6 325 \$ + autobus (partage coût d'autobus avec école d'immersion à Chelmsford)	Responsable : Mélanie Lamoureux Accompagnateurs : Ryan Demers	Autobus nolisé	Le ski alpin, le ski de fond et les exercices d'orientation sur le terrain
École secondaire Macdonald-Cartier	Congé de mars 2016	Hawaii	18 élèves 11 ^e & 12 ^e années MHS de l'environnement et les cours de géographie	4 000 \$ / élève Coût total : 72 000 \$	Responsable : Ginette Barriault Accompagnateurs : Daniel St-Onge Joanne Rancourt	Avion Autobus scolaire Autobus nolisé	Les excursions prolongées

États financiers consolidés du

**CONSEIL SCOLAIRE DU
DISTRICT DU GRAND NORD
DE L'ONTARIO**

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

ÉBAUCHE

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Table des matières

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

	Page
Rapport de la direction	
Rapport des auditeurs indépendants	
État de la situation financière consolidé	1
État des résultats et du surplus accumulé consolidé	2
État de l'évolution de la dette nette consolidé	3
État des flux de trésorerie consolidé	4
Notes afférentes aux états financiers consolidés	5 - 23

ÉBAUCHE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du **Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario** sont la responsabilité de la direction du Conseil et ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Les membres du Conseil se réunissent avec la direction et les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l., auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport des auditeurs qui accompagne les états financiers consolidés décrit leurs responsabilités, l'étendue de leur examen et leur opinion relative aux états financiers consolidés du Conseil.

Directeur de l'éducation

Surintendant des affaires

Le 6 décembre 2014



KPMG s.r.l.
Comptables agréés
144, rue Pine, BP 700
Sudbury ON P3E 4R6

Téléphone (705) 675-8500
Télécopieur (705) 675-7586
In Watts (1-800) 461-3551
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux conseillers et conseillères scolaires du
Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du **Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario**, qui comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 août 2014, les états des résultats et du surplus accumulé consolidé, de l'évolution de la dette nette consolidé et des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario au 31 août 2014, ainsi que de ses résultats et du surplus accumulé consolidés, de l'évolution de la dette nette consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ces états financiers consolidés.

Référentiel comptable

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 1 afférente aux états financiers consolidés, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée pour préparer ces derniers et sur les différences importantes entre ce dernier et les normes comptables du secteur public canadien.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

le 6 décembre 2014

Sudbury, Canada

ÉBAUCHE

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État de la situation financière consolidé

Au 31 août 2014, avec informations comparatives pour 2013

	2014	2013
Actif financier :		
Liquidités	4 787 827 \$	5 047 902 \$
Comptes débiteurs (notes 2 et 3)	30 472 557	30 445 791
Total de l'actif financier	35 260 384	35 493 693
Passif financier :		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	6 027 223	5 139 209
Dettes à long terme (note 6)	25 404 430	26 262 000
Revenus reportés (note 7)	1 410 548	1 922 096
Avantages sociaux futurs (note 8)	438 719	457 123
Apports en capital reportés (note 9)	51 240 753	49 966 542
Total du passif financier	84 521 673	83 746 970
Dette nette	(49 261 289)	(48 253 277)
Actif non financier :		
Frais payés d'avance (note 10)	1 345 880	1 452 173
Immobilisations corporelles (note 11)	54 745 068	53 396 036
Total de l'actif non financier	56 090 948	54 848 209
Engagements (note 17)		
Surplus accumulé (note 12)	6 829 659 \$	6 594 932 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil:

Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier

Président du Conseil

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État des résultats et du surplus accumulé consolidé

Pour l'exercice se terminant le 31 août 2014, avec informations comparatives pour 2013

	Budget 2014	Résultats 2014	Résultats 2013
Revenus :			
Subventions municipales	3 425 347 \$	3 477 847 \$	3 326 816 \$
Subventions provinciales - pour les besoins des élèves	42 173 724	42 360 782	42 485 803
- autres	3 346 147	3 383 019	2 297 597
- amortissement des apports en capital reportés (note 9)	2 652 683	3 553 171	2 675 774
Subventions fédérales et droits de scolarité	25 538	25 606	-
Autres revenus - conseils scolaires	15 000	26 948	21 686
Autres droits de scolarité et revenus	948 320	1 484 489	1 507 889
Revenus de placement	60 000	71 609	82 781
Collecte de fonds des écoles	1 065 000	989 397	1 069 011
Total des revenus	53 711 759	55 372 868	53 467 357
Dépenses (note 14) :			
Enseignement	36 971 392	36 860 094	36 635 331
Administration	2 293 687	2 234 900	2 219 822
Transport	2 434 242	2 348 211	2 328 085
Installations destinées aux élèves	8 890 166	10 198 041	8 601 832
Autres dépenses	2 002 358	2 520 146	2 506 255
Activités financées par les écoles	1 065 000	976 749	992 235
Total des dépenses	53 656 845	55 138 141	53 283 560
Surplus annuel	54 914	234 727	183 797
Surplus accumulé, début de l'exercice	6 594 932	6 594 932	6 411 135
Surplus accumulé, fin de l'exercice (note 12)	6 649 846 \$	6 829 659 \$	6 594 932 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État de l'évolution de la dette nette consolidé

Pour l'exercice se terminant le 31 août 2014, avec informations comparatives pour 2013

	2014	2013
Surplus annuel	234 727 \$	183 797 \$
Immobilisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 025 316)	(5 068 447)
Amortissement des immobilisations corporelles	3 676 284	2 777 529
	<u>(1 114 305)</u>	<u>(2 107 121)</u>
Frais payés d'avance :		
Acquisition de frais payés d'avance	(1 345 880)	(1 452 173)
Utilisation de frais payés d'avance	1 452 173	1 806 905
	<u>106 293</u>	<u>354 732</u>
Augmentation de la dette nette	(1 008 012)	(1 752 389)
Dette nette, début de l'exercice	(48 253 277)	(46 500 888)
Dette nette, fin de l'exercice	(49 261 289) \$	(48 253 277) \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie consolidé

Pour l'exercice se terminant le 31 août 2014, avec informations comparatives pour 2013

	2014	2013
Liquidités provenant de (utilisées pour) :		
Fonctionnement :		
Surplus annuel	234 727 \$	183 797 \$
Rajustement pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 676 284	2 777 529
Amortissement des apports en capital reportés	(3 553 171)	(2 675 774)
	<u>357 840</u>	<u>285 552</u>
Sources et (utilisations) :		
Augmentation des comptes débiteurs	(26 766)	(1 403 091)
Augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer	888 014	1 084 233
Augmentation (diminution) des revenus reportés	(511 548)	286 766
Diminution des avantages sociaux futurs	(18 404)	(92 005)
Diminution des frais payés d'avance	106 293	354 732
	<u>795 429</u>	<u>516 187</u>
Opérations liées aux immobilisations:		
Flux de trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(5 025 316)	(5 068 447)
	<u>(5 025 316)</u>	<u>(5 068 447)</u>
Financement :		
Dette remboursée	(857 570)	(806 208)
Ajouts aux apports en capital reportés	4 827 382	4 020 142
	<u>3 969 812</u>	<u>3 213 934</u>
Changement net des liquidités	(260 075)	(1 338 326)
Liquidités, début de l'exercice	5 047 902	6 386 228
Liquidités, fin de l'exercice	4 787 827 \$	5 047 902 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

1. Conventions comptables importantes :

Les états financiers consolidés ont été dressés par le Conseil en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après.

a) Référentiel comptable :

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère pertinent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'immobilisations corporelles amortissables aux fins de la prestation de services ainsi que les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarées comme des apports en capital reportés dans l'état des résultats consolidés pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions étaient les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, par le passé, les recettes de l'impôt local.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles :

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre PS3410 des normes comptables du secteur public ;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre PS3100 des normes comptables du secteur public ;

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

1. Conventions comptables importantes (suite) :

a) Référentiel comptable (suite):

- les revenus tirés d'impôts locaux doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre PS3510 des normes comptables du secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats consolidé et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

b) Périmètre comptable :

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, recettes et charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées :

- Le Consortium de services aux élèves de Sudbury
- East of Thunder Bay Transportation Consortium
- Fonds générés par les écoles

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

c) Fonds en fiducie :

Étant donné que les fonds en fiducie et les opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité, ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

d) Liquidités :

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, présentent des risques insignifiants de changement de valeur et ont une échéance rapprochée, inférieure à 90 jours.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

1. Principales méthodes comptables (suite) :

e) Apports en capital reportés :

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports en capital reporté, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des recettes au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement.

f) Méthode de comptabilité :

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice constate les revenus au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et mesurables; les dépenses équivalent au coût des biens et services acquis durant la période, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non.

g) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont indiquées au coût historique moins les amortissements cumulés. Le coût historique comprend les montants qui sont directement imputables à l'acquisition, la construction, la production ou l'amélioration de biens, ainsi que les intérêts intercalaires. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer les coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses engagées.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

1. Principales méthodes comptables (suite) :

g) Immobilisations corporelles (suite) :

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie probable de la manière suivante :

Actifs	Durée de vie probable (en années)
Aménagements des terrains ayant une durée de vie limitée	15
Bâtiments et aménagements des bâtiments	40
Structures non permanentes	20
Autres bâtiments	20
Fournitures initiales	10
Mobiliers	10
Équipements	5 - 15
Matériel informatique	5
Logiciels	5
Véhicules	5 - 10
Améliorations locatives	Pendant la durée du bail

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que les actifs ne sont pas prêts à être exploités.

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas consignés comme des actifs dans ces états financiers consolidés.

h) Transferts gouvernementaux

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité aux dits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports en capital reportés (ACR). Ces montants sont constatés comme recettes à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

1. Principales méthodes comptables (suite) :

i) Revenus reportés :

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

j) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs :

Le Conseil procure des prestations de retraite et d'autres prestations à cotisations déterminées éventuelles à certains groupes d'employés. Ces prestations comportent les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée. En 2012, le régime de gratification de retraite ; le régime de congé de maladie et les régimes de soins de santé, de soins dentaires et d'assurances-vie des retraités du conseil scolaire ont été modifiés. Le Conseil a adopté les politiques suivantes relativement à la comptabilisation de ces avantages sociaux :

i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux sont établis par calcul au moyen des meilleures prévisions de l'escalade des salaires faites par la direction, de l'accumulation des jours de maladie à la retraite, des tendances en matière de coûts d'assurance et de soins de santé, des taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, des taux d'inflation à long terme et des taux d'escompte.

Dans les années précédentes, dans le cas des prestations de régimes de retraite auto-assurés dont les droits ont été acquis ou accumulés pendant des périodes de services fournis par les employés, le coût a été déterminé par calcul actuariel à l'aide de la méthode des prestations projetées au prorata du service (qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance des coûts, l'âge des employés au moment de la retraite et d'autres facteurs actuariels). Suite à la modification du régime, le calcul des prestations de retraite est basé sur le salaire d'un employé, de ses journées de congé de maladie accumulées et sur ses années de service en date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction concernant le taux d'actualisation.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations auto-assurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, comme les obligations applicables aux indemnités des accidentés du travail, aux invalidités de longue durée et aux prestations d'assurance vie et de soins de santé pour les personnes qui sont en congé d'invalidité, le coût est constaté immédiatement au cours de la période de survenance des événements. Tous les gains actuariels et toutes les pertes actuarielles ayant trait à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de la période de survenance des événements.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

1. Principales méthodes comptables (suite) :

- j) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite) :
 - ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations à cotisations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, sont les cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
 - iii) Les coûts des prestations assurées sont la portion de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.
- k) Surplus accumulé – aux fins de conformité, affectation interne :

Certains montants, tels qu'ils sont approuvés par les conseillères et conseillers scolaires, sont mis de côté à des fins éventuelles d'administration générale et de capital.
- l) Transferts gouvernementaux :

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements donnant lieu au transfert, à la condition que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et que des estimations raisonnables du montant puissent être faites.
- m) Montants budgétés :

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison et ont été tirés du budget révisé approuvé par les conseillères et conseillers scolaires. Ce budget approuvé est élaboré conformément au modèle de financement rendu obligatoire par le gouvernement provincial pour les conseils scolaires et est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

1. Principales méthodes comptables (suite) :

n) Utilisation des prévisions :

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des prévisions et formule des hypothèses qui affectent les montants comptabilisés de l'actif et du passif et divulgue l'actif et le passif éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les montants significatifs qui sont sujets à ces estimations et hypothèses incluent les charges à payer, la provision pour créances douteuses, et les obligations liés aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

De plus, le chapitre SP 3150 du Manuel de comptabilité pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations du coût historique et de la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Ces estimations sont révisées périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont reportés aux résultats de l'année durant laquelle ils deviennent apparents.

2. Comptes débiteurs - Gouvernement de l'Ontario :

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2014, le conseil a un compte débiteur envers la province de 29 037 628 \$ relatif aux subventions pour immobilisations (2013 - 28 063 487 \$).

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

3. Comptes débiteurs :

	2014		2013
Gouvernement de l'Ontario	29 039 990	\$	28 065 849 \$
Gouvernement du Canada	783 943		1 461 573
Autres conseils scolaires	14 380		6 772
Municipalités	436 312		494 647
Autres	197 932		416 950
	30 472 557	\$	30 445 791 \$

4. Marge de crédit :

Le conseil maintient une marge de crédit d'exploitation à demande, dont le montant autorisé est 4 000 000 \$, servant à financer les dépenses courantes et les dépenses en immobilisations devant être refinancées à long terme par l'Office Ontarien de Financement. L'emprunt porte intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins, moins 0,50 %. Au 31 août 2014, le solde se chiffre à 0 \$ (2013 - 0 \$).

5. Comptes créditeurs et charges à payer :

	2014		2013
Liés à la paie	1 953 187	\$	1 573 455 \$
Gouvernement de l'Ontario	227 202		895 475
Autres conseils scolaires	97 303		66 003
Gouvernement du Canada	297 842		367 777
Autres	3 451 689		2,236 499
	6 027 223	\$	5 139 209 \$

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

6. Dettes à long terme :

La dette sous forme de débentures et d'obligations au titre de contrats de location-acquisition comptabilisée dans l'état de la situation financière comprend les éléments suivants:

	2014	2013
CIBC Mellon Trust Company - débenture	6 507 919 \$	6 768 958 \$
Office Ontarien de Financement	18 747 882	19 293 454
Contrat de location-acquisition	148 629	199 588
	25 404 430 \$	26 262 000 \$

Les versements de capital et d'intérêts concernant la dette à long terme sous forme de débentures de 25 255 801 \$ en cours au 31 août 2014 sont exigibles de la façon suivante :

	Capital	Intérêts	Total
2015	847 197 \$	1 230 870 \$	2 078 067 \$
2016	889 848	1 188 219	2 078 067
2017	934 673	1 143 394	2 078 067
2018	981 776	1 096 291	2 078 067
2019	1 031 283	1 046 778	2 078 061
Par la suite	20 571 024	8 092 445	28 663 469
	25 255 801 \$	13 797 997 \$	39 053 798 \$

La débenture émise par CIBC Mellon Trust Company porte intérêt au taux de 5,483 % par année et échue en 2029. L'emprunt est garanti par l'affectation, à chaque année de la durée du terme, conformément au règlement 466/97 de la loi sur l'éducation et un engagement de ne pas épuiser les fonds affectés aux projets d'immobilisations.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

6. Dettes à long terme (suite) :

Les prêts à long terme émises par l'office Ontarien de financement portent les conditions suivantes :

Solde	Taux d'intérêt	Échéance
1 574 701 \$	4,560 %	2031
2 441 996 \$	4,900 %	2033
7 854 847 \$	5,062 %	2034
1 480 071 \$	5,232 %	2035
427 906 \$	4,833 %	2036
4 968 361 \$	3,970 %	2036

Les emprunts sont garantis par l'affectation, à chaque année de la durée du terme, conformément au paragraphe 39(9) alinéa 40 du règlement 341/06 de la loi sur l'éducation.

Le contrat de location-acquisition est déboursé à 4 157 \$ par mois et a une date d'échéance du 30 avril 2017.

7. Revenus reportés :

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus dans le revenu reporté et comptabilisé dans l'état de la situation financière.

Les revenus reportés mis de côté à des fins particulières par la législation, la réglementation ou une entente en date du 31 août sont formés de :

	Solde au 31 août 2013	Contributions reçues	Transfert aux revenus	Transfert aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2014
Réfections	872 326	\$ 1 042 909	367 288	812 980	734 967 \$
Enfance en difficulté	310 521	6 635 182	6 563 004	298 800	382 699
Les fonds d'immobilisations destinés à l'aménagement des locaux pour la garde d'enfants	222 500	131 900	-	1 279 120	55 600
Autres	516 749	6 748 570	5 748 917	2 390 900	237 282
Total	1 922 096	\$ 14 558 561	12 679 209	4 781 800	1 410 548 \$

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

8. Avantages sociaux futurs :

Le rapprochement de la situation de capitalisation du régime à prestations déterminées et les montants enregistrés dans les états financiers consolidés pour les années 2014 et 2013 se présentent comme suit :

	2014		2013	
	Prestations de retraite	Autres	Total des avantages sociaux futurs des employés	
Obligations et passif au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	387 837 \$	50 882 \$	438 719 \$	457 123 \$
	2014		2013	
	Prestations de retraite	Autres	Total des avantages sociaux futurs des employés	
Charges* au titre des avantages sociaux futurs des employés	(794) \$	(14 130) \$	(14 924) \$	(23 352) \$
Paiements des prestations	(10 000) \$	(23 328) \$	(33 328) \$	68 653 \$

* À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

8. Avantages sociaux futurs (suite) :

Changements apportés au régime

En 2012, le régime de gratification de retraite, le régime de congé de maladie et les régimes de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance-vie des retraités du conseil scolaire ont été modifiés. Par conséquent, les employés admissibles à des gratifications de retraite encaisseront, à leur départ à la retraite, un paiement calculé en fonction des jours de congé de maladie qu'ils ont accumulé dans le cadre de leur régime de retraite, de leur nombre d'années de service et de leur salaire au 31 août 2012. Tous les congés de maladie accumulés et non dévolus sont éliminés le 1^{er} septembre 2012 et remplacés par un nouveau régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée. D'autres changements ont été apportés au régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée en 2013. En vertu du nouveau régime, les crédits de congé de maladie non utilisés de la banque de congés de maladie annuels de 11 jours peuvent être reportés à la seule année scolaire suivante afin de compléter les prestations obtenues dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée. Une nouvelle disposition a été établie le 31 août 2013 concernant l'utilisation prévue des congés de maladie qui ont été reportés pour compléter les prestations reçues au cours de l'année suivante. Les prestations d'assurance-vie et de soins de santé sont des droits acquis pour les retraités et pour les employés qui prendront leur retraite en 2012-2013. À partir du 1^{er} septembre 2013, tout nouveau retraité ayant accès aux prestations d'assurance-vie et de soins de santé versera la totalité des cotisations liées à ces avantages sociaux et sera inclus dans un groupe établi distinct, afin que ce groupe s'autofinance.

Prestations de retraite :

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario :

Les enseignants et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

8. Avantages sociaux futurs (suite) :

Prestations de retraite (suite) :

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario :

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. À compter du 1^{er} janvier 2014, les taux de cotisation des employés ont maintenus à des taux pouvant atteindre 14,6 % (1^{er} janvier 2013 - 14,6 %) des gains. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2014, le Conseil a cotisé 838 448 \$ (2013 - 829 430 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(iii) Gratifications de retraite :

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées non financé. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du conseil. Lors des exercices précédents, le montant des gratifications de retraite payables aux employés admissibles à leur départ à la retraite était fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service à leur départ à la retraite. À la suite de la modification du régime, le montant des gratifications payables aux employés admissibles est désormais fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leurs nombres d'années de service au 31 août 2012.

Autres avantages sociaux futurs des employés :

(i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail :

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne subventionne pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. La *Loi de 2012 donnant priorité aux élèves* impose aux conseils scolaires de verser un montant complémentaire aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée précédemment le stipulait.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

9. Apports reportés afférents aux immobilisations :

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports reportés afférents aux immobilisations. Ces montants sont constatés comme recettes à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2014	2013
Solde, début de l'exercice	49 966 542 \$	48 622 174 \$
Ajouts aux apports reportés afférents aux immobilisations	4 827 382	4 020 142
Recettes constatées pour la période	54 793 924 (3 553 171)	52 642 316 (2 675 774)
Solde, fin de l'exercice	51 240 753 \$	49 966 542 \$

10. Frais payés d'avance :

	2014	2013
Paie des enseignants	819 455 \$	839 713 \$
Autres	526 425	612 460
	1 345 880 \$	1 452 173 \$

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

11. Immobilisations corporelles :

Coûts	Solde au 31 août 2013	Ajouts et transferts	Dispositions et radiations	Solde au 31 août 2014
Terrains	1 535 879 \$	\$ -	\$ -	1 535 879 \$
Aménagements des terrains	2 139 998	12 034	-	2 152 032
Bâtiments	67 974 001	4 424 995	-	72 398 996
Mobilier et équipement	5 046 500	588 287	199 155	5 435 632
Véhicules	74 037	-	-	74 037
Améliorations locatives	12 605	-	-	12 605
Immobilisations louées	254 793	-	-	254 793
Total	77 037 813 \$	5 025 316 \$	199 155 \$	81 863 974 \$

Amortissements cumulés	Solde au 31 août 2013	Amortissements	Dispositions, radiations et ajustements	Solde au 31 août 2014
Terrains	- \$	- \$	- \$	- \$
Aménagements des terrains	750 492	144 298	-	894 790
Bâtiments	20 050 622	2 847 916	-	22 898 538
Mobilier et équipement	2 721 264	618 304	199 155	3 140 413
Véhicules	38 857	14 807	-	53 664
Améliorations locatives	12 605	-	-	12 605
Immobilisations louées	67 937	50 959	-	118 896
Total	23 641 777 \$	3 676 284 \$	199 155 \$	27 118 906 \$

	Valeur comptable nette 31 août 2013	Valeur comptable nette 31 août 2014
Terrains	1 535 879 \$	1 535 879 \$
Aménagements des terrains	1 389 506	1 257 242
Bâtiments	47 923 379	49 500 458
Mobilier et équipement	2 325 236	2 295 219
Véhicules	35 180	20 373
Améliorations locatives	-	-
Immobilisations louées	186 856	135 897
Total	53 396 036 \$	54 745 068 \$

a) Actifs en construction :

Les actifs en construction ayant une valeur de 1 406 347 \$ n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

12. Surplus accumulé :

	2014	2013
Surplus:		
Aux fins de conformité - Non affecté		
Fonds de roulement	3 159 345 \$	4 030 145 \$
Aux fins de conformité - affectation interne		
Gratifications de retraite	171 585	171 585
Fonctionnement	448 576	406 381
Projets d'immobilisations engagés	1 832 545	848 306
Non disponible aux fins de conformité		
Fonds générés par les écoles	470 836	458 188
Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs	(439 011)	(494 222)
Revenus comptabilisés pour les terrains	1 535 881	1 535 881
Autres	(350 098)	(361 332)
Surplus accumulé	6 829 659 \$	6 594 932 \$

13. Frais de la dette et intérêt sur les prêts :

Les dépenses en frais de la dette et en intérêt sur les prêts incluent le capital et les paiements d'intérêts de la façon suivante :

	2014	2013
Versements sur le capital du passif à long terme	857 570 \$	806 208 \$
Versements d'intérêts sur le passif à long terme	1 271 454	1 320 769
Intérêts courus sur le passif à long terme non-échu	350 097	361 331
	2 479 121 \$	2 488 308 \$

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

14. Dépenses par objets :

Voici un sommaire des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations comptabilisées dans l'état des activités financières par objets :

	Budget 2014	Résultats 2014	Résultats 2013
Dépenses courantes :			
Salaires et traitements	34 192 139 \$	34 255 968 \$	33 830 249 \$
Avantages sociaux	4 941 317	5 552 506	5 271 111
Perfectionnement du personnel	240 455	321 792	253 307
Fournitures et services	5 516 947	5 004 536	4 679 321
Intérêt	1 271 454	1 260 220	1 299 384
Dépenses de location	215 450	145 287	174 510
Frais et services contractuels	4 367 079	3 744 309	3 787 754
Autres	134 475	200 485	218 160
Dépenses en immobilisations (amortissement)	2 777 529	3 676 289	2 777 529
Activités financées par les écoles		976 749	992 235
	53 656 845 \$	55 138 141 \$	53 283 560 \$

15. Fonds en fiducie :

Les fonds en fiducie administrés par le conseil, dont le montant s'élève à 42 392 \$ (2013 - 42 489 \$) n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière, pas plus que les opérations s'y rapportant n'ont été pris en compte dans l'état consolidé des résultats.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

16. Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario :

Le conseil scolaire est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du conseil scolaire. De temps à autre, le conseil pourra recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de la police actuelle expirent le 31 décembre 2016.

17. Obligations contractuelles et passifs éventuels :

Le Conseil est engagé à la construction d'un agrandissement à l'école publique l'Escalade. Les coûts total de construction se chiffrent à 2 284 860 \$, dont 1 100 972 \$ fut réalisé en 2014.

18. Procès et réclamations légales :

Le Conseil est impliqué dans certains litiges et affaires légales, les issues desquelles ne sont pas encore déterminables. S'il y avait obligation d'acquitter une réclamation concernant ces litiges et affaires légales, la perte qui en résulterait serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours. La direction considère que ces affaires sont atténuées par une protection d'assurance adéquate.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

19. Consortium du transport :

- (i) Les services de transport pour le Conseil sont fournis par le Consortium de services aux élèves de Sudbury (Consortium) en partenariat avec le Conseil scolaire du district catholique du Nouvel-Ontario, Rainbow District School Board et Sudbury Catholic District School Board.

Le Consortium est un organisme à but non lucratif incorporé sous les lois de la province de l'Ontario. Selon l'entente régit au moment de la création du Consortium, les décisions opérationnelles et financières sont partagées d'une part égale entre les quatre conseils scolaires.

Le Conseil représente 7,92 % (2013 - 8,10 %) des dépenses administratives du Consortium pour la période terminée le 31 août 2014. Cette entité est proportionnellement consolidée dans les états financiers du Conseil, de sorte que la quote-part des actifs, passifs, recettes et charges du consortium qui incombe au Conseil figure dans ses états financiers. Les opérations et soldes inter-organisationnels ont été supprimés.

- (ii) Les services de transport pour le Conseil sont fournis par l'East of Thunder Bay Transportation Consortium (Consortium) en partenariat avec le Conseil scolaire du district catholique des Aurores Boréales, Superior-Greenstone District School Board et Superior North Catholic District School Board.

Le Consortium est un organisme à but non lucratif incorporé sous les lois de la province de l'Ontario. Selon l'entente régit au moment de la création du Consortium, les décisions opérationnelles et financières sont partagées d'une part égale entre les quatre conseils scolaires.

Le Conseil représente 3,71 % (2013 - 6,90 %) des dépenses administratives du Consortium pour la période terminée le 31 août 2014. Cette entité est proportionnellement consolidée dans les états financiers du Conseil, de sorte que la quote-part des actifs, passifs, recettes et charges du consortium qui incombe au Conseil figure dans ses états financiers. Les opérations et soldes inter-organisationnels ont été supprimés.

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Rapport financier intérimaire
En date du 31 octobre 2014 et du 31 octobre 2013

Dépenses :	Budget 2014-2015	Dépenses actuelles 31 octobre 2014	% dépensé	Budget 2013-2014	Dépenses actuelles 31 octobre 2013	% dépensé	
1 Titulaires de classe	21 363 895	5 240 852	24,5%	21 169 827	4 438 323	21,0%	F
2 Enseignants suppléants	694 677	108 825	15,7%	653 775	69 379	10,6%	B
3 Aides-enseignantes et aides-enseignants	4 424 475	786 904	17,8%	4 455 196	796 504	17,9%	A
4 Manuels scolaires, matériel didactique et fournitures	1 592 931	168 626	10,6%	1 519 349	167 227	11,0%	A
5 Ordinateurs de classe	345 960	52 278	15,1%	210 770	63 034	29,9%	C
6 Soutien professionnel et paraprofessionnel	3 382 223	584 881	17,3%	3 163 016	548 122	17,3%	A
7 Services de bibliothèque et d'orientation	530 800	93 583	17,6%	569 305	89 363	15,7%	D
8 Perfectionnement professionnel	144 758	44 824	31,0%	93 100	26 389	28,3%	E
9 Directions, directions adjointes	2 297 255	385 920	16,8%	2 205 647	379 501	17,2%	A
10 Secrétaires d'école et fournitures	1 487 013	260 277	17,5%	1 431 821	251 977	17,6%	A
11 Coordinateurs, coordinatrices et consultants	991 650	239 932	24,2%	1 308 250	248 470	19,0%	G
12 Administration des conseils scolaires	2 320 299	366 776	15,8%	2 321 884	352 670	15,2%	A
13 Fonctionnement et entretien des écoles	5 126 505	752 467	14,7%	4 958 704	694 511	14,0%	A
14 Education permanente, cours d'été et langues internationales	8 000	-	0,0%	2 000	-	0,0%	
15 Transport des élèves	2 527 000	461 094	18,2%	2 434 242	444 734	18,3%	A
16 TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	47 237 441	9 547 239	20,2%	46 496 886	8 570 204	18,4%	
CAPITAL							
17 Réfections	1 716 706	564 538	32,9%	1 825 475	83 565	4,6%	H
18 Amortissement	3 073 986	-	0,0%	2 716 598	-	0,0%	A
19 Total des dépenses du capital	4 790 692	564 538	11,8%	4 542 073	83 565	1,8%	
20 Autres dépenses	1 493 025	301 048	20,2%	1 299 100	259 849	20,0%	A
21 TOTAL	53 521 158	10 412 825	19,5%	52 338 059	8 913 618	17,0%	

Notes explicatives:

A - La dépense est comparable à celle de l'an dernier.

B - Les congés de maladie et les journées de perfectionnement professionnel sont à la hausse par rapport à 2013-2014.

C - Nous avons encouru des coûts supplémentaires dus à l'augmentation de la bande passante en 2013.

D - Le budget de 2013-2014 était trop élevé et il a été modifié dans le budget révisé 2013-2014.

E - Il y a eu des formations pour le BI pour 2 écoles en 2014, mais pour une seule école en 2013.

F - Il y a une paie de plus en 2014-2015 qui a été enregistrée au 31 octobre et il y a des courus de reversés en 2013.

G - Nous avons un conseiller pédagogique qui a remplacé une direction d'école de façon temporaire en 2013.
Il y a aussi une paie de plus en 2014-2015.

H - Les courus pour 2013-2014 n'ont pas été reversés encore et il y a certains projets qui ont été complétés à l'automne.

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario

Rapport financier intérimaire

En date du 31 octobre 2014

Dépenses :	Budget 2014-2015	Dépenses actuelles 31 octobre 2014	% dépensé	Prévision des dépenses 31 octobre 2014	% prévu	
1 Titulaires de classe	21 363 895	5 240 852	24,5%	4 930 130	23,1%	B
2 Enseignants suppléants	694 677	108 825	15,7%	104 202	15,0%	A
3 Aides-enseignantes et aides-enseignants	4 424 475	786 904	17,8%	829 589	18,8%	A
4 Manuels scolaires, matériel didactique et fournitures	1 592 931	168 626	10,6%	265 489	16,7%	D
5 Ordinateurs de classe	345 960	52 278	15,1%	57 660	16,7%	A
6 Soutien professionnel et paraprofessionnel	3 382 223	584 881	17,3%	585 385	17,3%	A
7 Services de bibliothèque et d'orientation	530 800	93 583	17,6%	95 544	18,0%	A
8 Perfectionnement professionnel	144 758	44 824	31,0%	28 952	20,0%	C
9 Directions, directions adjointes	2 297 255	385 920	16,8%	413 506	18,0%	E
10 Secrétaires d'école et fournitures	1 487 013	260 277	17,5%	267 662	18,0%	A
11 Coordinateurs, coordinatrices et consultants	991 650	239 932	24,2%	228 842	23,1%	A
12 Administration des conseils scolaires	2 320 299	366 776	15,8%	401 590	17,3%	H
13 Fonctionnement et entretien des écoles	5 126 505	752 467	14,7%	887 280	17,3%	F
14 Éducation permanente, cours d'été et langues internationales	8 000	-	0,0%	-	0,0%	A
15 Transport des élèves	2 527 000	461 094	18,2%	505 400	20,0%	G
16 TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	47 237 441	9 547 239	20,2%	9 601 230	20,3%	
CAPITAL						
17 Réfections	1 716 706	564 538	32,9%	564 538	32,9%	A
18 Amortissement	3 073 986	-	0,0%	-	0,0%	A
19 Total des dépenses du capital	4 790 692	564 538	11,8%	564 538		
20 Autres dépenses	1 493 025	301 048	20,2%	301 048	20,2%	A
21 TOTAL	53 521 158	10 412 825	19,5%	10 466 816	19,6%	A

Notes explicatives:

A - La prévision des dépenses est raisonnable à comparer aux dépenses réelles.

B - Nous avons ajouté trois enseignants dans deux écoles dû à la grandeur des groupes d'élèves.

C - Il y a eu plus de formation en début d'année que d'habitude.

D - Il y a moins de dépenses en 2014 à comparer à 2013 qui incluait les dépenses d'ouverture de l'École publique Écho-des-Rapides.

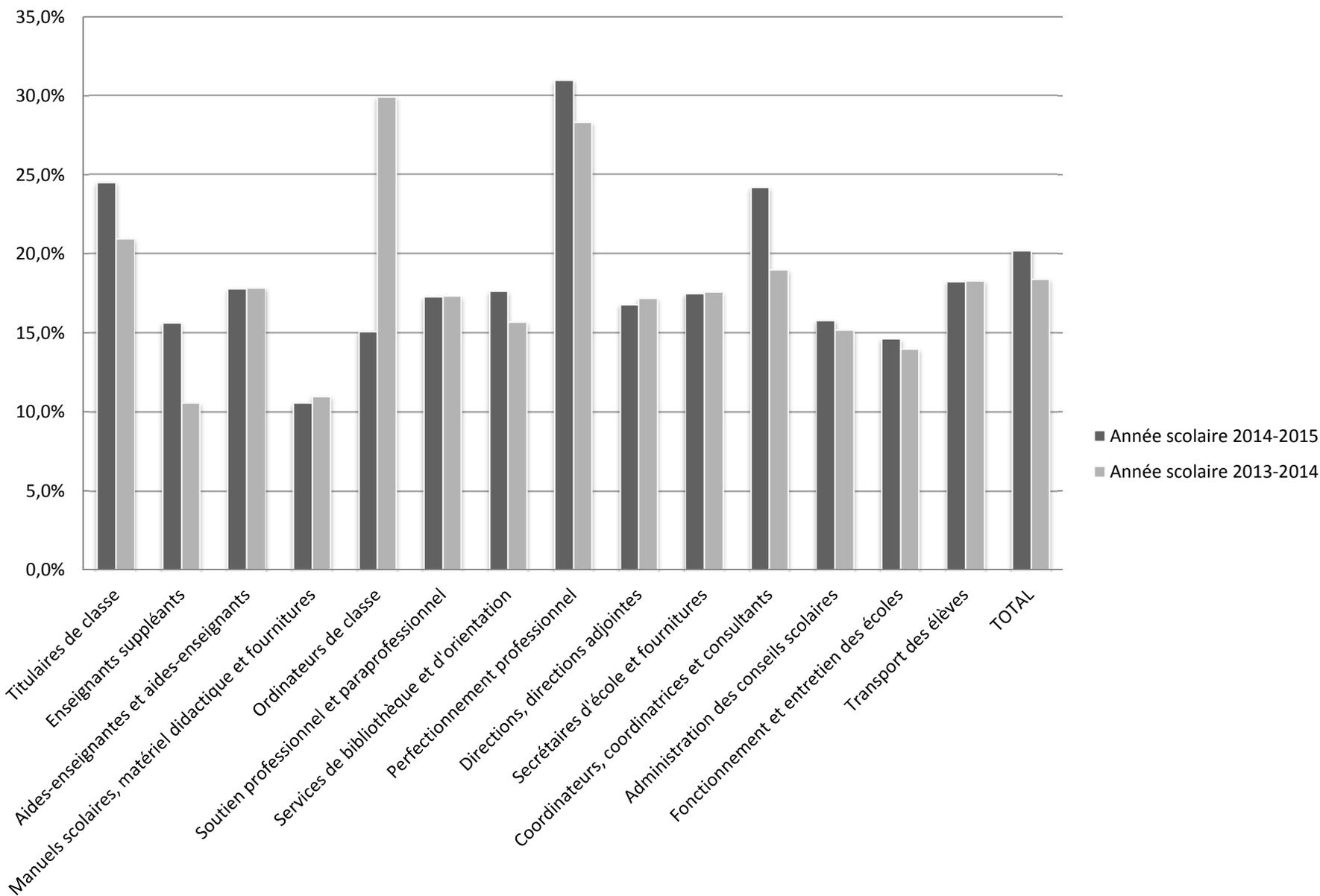
E - Nous avons une direction d'école en congé de maladie en 2013.

F - Les premiers mois de l'année sont les plus petits mois pour les services publics et le déneigement.

G - Nous avons seulement reçu des factures du consortium de Sudbury à date.

H - Certains frais ne nous ont pas été facturés encore comme Trillium.

Pourcentage d'utilisation des dépenses comparatives au 31 octobre



Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
 Calcul de la rémunération maximale des conseillers et conseillères scolaires
 Année scolaire 2014-2015

Annexe F.1.a

1. Effectif quotidien moyen au 31 octobre 2013			2 044,00
2. Calcul pour un conseiller ou une conseillère scolaire			
Montant de base			5 900,00 \$
Montant pour l'effectif	$(EQM \times 1,75 \$)$	$(2044,17 \times 1,75 \$)$	298,08 \$
	# de conseillers scolaires	12	
Total de la rémunération maximale			<u>6 198,08 \$</u>
3. Calcul pour la vice-présidence			
Montant calculé à la section 2			6 198,08 \$
Montant de base pour la vice-présidence			2 500,00 \$
Montant supplémentaire lié à l'effectif	$(EQM \times 2,5 \text{ cents avec un minimum de } 250 \$)$		250,00 \$
Total pour la vice-présidence			<u>8 948,08 \$</u>
4. Calcul pour la présidence			
Montant calculé à la section 2			6 198,08 \$
Montant de base pour la présidence			5 000,00 \$
Montant supplémentaire lié à l'effectif	$(EQM \times 5 \text{ cents avec un minimum de } 500 \$)$		500,00 \$
Total pour la présidence			<u>11 698,08 \$</u>
5. Indemnité de présence			
50\$ par réunion du comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED) ou du comité sur l'apprentissage parallèle dirigé pour élèves dispensés de fréquentation scolaire (SALEP) et de 50 \$ par réunion du comité de vérification.			
6. Indemnité de distance			
50\$ par déplacement pour une réunion du Conseil ou d'un comité pour les membres dont la résidence est à plus de 200 km de la réunion. Les membres du Conseil ne peuvent toucher la somme liée à la distance qu'une seule fois pendant d'une même journée.			



Approuvée : Le 22 octobre 2014 (LDC)

Révisée :

Modifiée :

Page 1 de 8

Préambule

En vertu de la *Loi sur l'éducation*, le conseil scolaire, dont ses membres ont été dûment élus, est tenu de promouvoir le rendement des élèves et leur bien-être, de veiller à la gestion efficace de ses ressources et d'offrir des programmes d'enseignement efficaces et appropriés à ses élèves.

Les conseillères et conseillers scolaires forment ensemble le conseil scolaire ou le conseil élu du CSPGNO qui a le pouvoir de gouverner. À titre individuel, les conseillères et conseillers ne sont pas investis de ce pouvoir.

La priorité absolue du conseil élu, c'est sa mission :

«En collaboration avec ses communautés, fournir une éducation publique de langue française de la plus grande qualité afin de développer chez chaque élève les compétences et les valeurs qui lui permettront de réaliser son plein potentiel et d'assumer sa place comme citoyen ou citoyenne du monde.»

Le conseil élu du CSPGNO vise à accomplir sa mission de façon efficace, efficiente et éthique en s'appuyant sur des principes de bonne gouvernance.

Pour le conseil scolaire du CSPGNO, la gouvernance fait référence à la prise de décision, à la détermination d'une direction commune et à la coordination efficace des programmes et services, dans une situation où les ressources, l'information et le pouvoir ne sont pas dans les mains d'une seule personne ET que le leadership et l'autorité doivent être partagés.

La présente politique vise à préciser les rôles et responsabilités des diverses instances au sein du conseil élu pour la réussite et le bien-être de tous les élèves.

Les rôles et responsabilités du conseil : l'exercice d'une bonne gouvernance

Le conseil élu s'engage à exercer une bonne gouvernance en se préoccupant des éléments suivants :

- **De l'orientation stratégique** : établir la vision d'avenir, la mission, les principes et les valeurs du CSPGNO; préciser les objectifs et les priorités stratégiques dans un plan stratégique pluriannuel, assurer la diffusion du plan, suivre les progrès réalisés et rendre compte des résultats



Approuvée : Le 22 octobre 2014 (LDC)

Révisée :

Modifiée :

Page 2 de 8

Les rôles et responsabilités du conseil : l'exercice d'une bonne gouvernance (suite)

- **De l'embauche de la direction de l'éducation** : embaucher la direction de l'éducation, déléguer clairement son niveau d'autorité et de pouvoir, assurer son soutien et évaluer annuellement son rendement
- **De l'encadrement** : élaborer des lignes de conduite qui reflètent les valeurs et les principes du CSPGNO pour encadrer la prise de décision et l'action à tous les paliers du conseil scolaire et assurer la mise en place des processus de surveillance continue et raisonnable de leur application
- **De l'allocation des ressources** : maintenir un processus d'examen du budget pour contribuer à déterminer comment les ressources seront affectées annuellement; approuver chaque année le budget pour veiller à ce que les ressources financières soient affectées de façon équitable permettant d'atteindre les résultats escomptés au plan stratégique pluriannuel
- **De l'identité du CSPGNO** : s'assurer de l'intégrité des processus suivis; veiller à la mise en place de mécanismes efficaces de communication avec la communauté; favoriser l'engagement des parents, des partenaires et de la communauté envers les valeurs, la mission, la vision et les orientations stratégiques du conseil
- **De l'efficacité de sa gouvernance** : mettre au point et maintenir un mécanisme d'autoévaluation de son rendement dans une culture d'amélioration et d'apprentissage continu; d'offrir des séances d'orientation aux nouveaux conseillers et conseillères scolaires; favoriser le perfectionnement professionnel continu de tous ses membres
- **De la reddition de compte** : veiller à l'utilisation efficace et efficiente des ressources et rendre compte au public sur les progrès accomplis
- **De la pérennité du Conseil** : veiller à sa viabilité; agir dans l'intérêt supérieur du conseil scolaire; être constamment à l'affût des facteurs externes et internes pouvant influencer son évolution; innover, faire preuve de créativité; se doter d'un mécanisme de relève de la direction de l'éducation et de la présidence du conseil
- **Promouvoir les intérêts du système public de langue française** – Un système solide qui prépare les élèves à devenir des citoyennes et des citoyens à part entière, des élèves qui sont conscients et fiers de leur identité, de leur langue et de leur culture; des élèves qui possèdent les deux langues officielles et qui se sont dotés des compétences nécessaires pour atteindre leurs buts.



Approuvée : Le 22 octobre 2014 (LDC)

Révisée :

Modifiée :

Page 3 de 8

Les rôles et responsabilités des conseillers et conseillères scolaires

Le conseil élu perçoit son rôle comme étant collectif et ses membres veulent travailler en étroite collaboration, en équipe efficace, afin de contribuer à l'atteinte des résultats visés par le conseil scolaire. Les conseillers et conseillères scolaires s'engagent à remplir leurs fonctions en :

- étant collectivement axé sur l'intérêt supérieur de tous les élèves;
- faisant preuve d'engagement envers la mission, la vision et les objectifs du conseil;
- adhérant aux principes et aux valeurs du conseil;
- respectant les lois, les politiques et les règlements en vigueur;
- faisant preuve de bonne foi, d'intégrité, de transparence et de responsabilité dans leurs activités au sein du conseil ou au nom de celui-ci;
- déclarant tout conflit d'intérêt et, le cas échéant, en s'abstenant de participer aux échanges;
- étudiant attentivement toute la documentation qui leur est remise pour se préparer adéquatement aux discussions qui auront lieu dans le cadre des réunions du conseil afin de favoriser les échanges et d'éviter les redoublements;
- assurant une présence assidue aux réunions du conseil et, le cas échéant, en s'assurant d'obtenir un compte-rendu des discussions et des décisions prises en son absence afin d'éviter la reprise des discussions;
- participant activement aux échanges par le partage de leurs connaissances et de leurs expériences;
- participant aux comités de travail, selon les besoins;
- respectant la confidentialité des renseignements obtenus dans l'exercice de leurs fonctions;
- étant imputables envers les décisions stratégiques et financières du conseil;
- étant solidaires des décisions prises par le conseil;



Approuvée : Le 22 octobre 2014 (LDC)

Révisée :

Modifiée :

Page 4 de 8

Les rôles et responsabilités des conseillers et conseillères scolaires (suite)

- participant activement à l'élaboration et à l'évaluation des lignes de conduite du conseil;
- participant activement à l'évaluation continue du fonctionnement et de la gouvernance du conseil.

Les rôles et responsabilités de la présidence

Le conseil élit à sa présidence une personne en qui il a confiance et qu'il est fier d'avoir pour le représenter.

La personne qui préside le conseil est aussi un membre du conseil. À ce titre, elle est investie d'un rôle de leadership. Il n'en reste pas moins qu'elle doit se conformer aux directives du conseil élu et ne peut pas agir unilatéralement.

La personne qui assume le rôle de la présidence est responsable de voir au bon fonctionnement du conseil et de protéger l'unité de ses membres. Elle s'acquitte de ses responsabilités comme suit :

- Présider et animer les réunions;
- Établir les ordres du jour en collaboration avec la direction de l'éducation et en consultation avec les membres du conseil;
- Veiller à ce que les membres du conseil disposent de l'information requise afin de délibérer en connaissance de cause des points à l'ordre du jour;
- Ouvrir et lever les séances aux heures convenues;
- Connaître le code des procédures des réunions, y compris le code des procédures parlementaires;
- Assurer le respect des lois et des politiques au sein du conseil élu;
- Surveiller l'application des principes et des pratiques de bonne gouvernance du conseil ;
- Faire preuve de leadership au sein du conseil élu afin que celui-ci reste axé sur sa mission et sa vision ainsi que sur son plan stratégique pluriannuel;



Approuvée : Le 22 octobre 2014 (LDC)

Révisée :

Modifiée :

Page 5 de 8

Les rôles et responsabilités de la présidence (suite)

- Encourager le dialogue afin de faire ressortir toutes les perspectives d'un sujet à traiter et dégager les consensus;
- Accueillir les nouveaux membres et faire valoir les attentes et les exigences relatives à leurs obligations et responsabilités ;
- Favoriser l'établissement d'une culture d'évaluation et d'apprentissage continu par la mise en place d'un mécanisme d'évaluation continue de la gouvernance du conseil;
- Travailler en étroite collaboration avec la direction de l'éducation;
- Communiquer les décisions du conseil à la direction de l'éducation;
- Faire office de porte-parole du conseil scolaire auprès du public pour toute question d'ordre politique;
- Assumer toute autre responsabilité assignée par le conseil élu.

Les rôles et responsabilités de la vice-présidence

La personne élue au poste de vice-présidence appuie la présidence dans ses fonctions et fait preuve de leadership relativement au bon fonctionnement et à l'amélioration continue du conseil. La vice-présidence:

- 1) assume les rôles et responsabilités de la présidence en son absence;
- 2) remplit toute autre fonction assignée par la présidence;
- 3) préside les réunions à huis clos du conseil.



Approuvée : Le 22 octobre 2014 (LDC)

Révisée :

Modifiée :

Page 6 de 8

Les comités ¹

Les comités statutaires du Conseil

Les comités statutaires du Conseil sont constitués en vertu de certaines lois ou certains règlements comme suit :

Comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED)

Conformément à la *Loi sur l'éducation*, chaque conseil scolaire est tenu de créer un comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED). Le Règlement de l'Ontario 464/97 précise la composition et les fonctions de ce comité.

Comité de vérification

Conformément à la *Loi sur l'éducation*, chaque conseil est tenu de créer un comité de vérification. Le Règlement de l'Ontario 361/10 précise la composition et la fonction de ce comité. Essentiellement, ce comité s'intéresse à l'intégrité de l'information financière, à la vérification interne et externe, aux états financiers, à la mise en place de mécanismes de contrôle interne, d'un processus de gestion des risques et d'un plan d'utilisation optimale des ressources.²

Comité d'appel

Conformément à la *Loi sur l'éducation*, chaque conseil est tenu de créer un comité d'appel – suspension et renvoi des élèves. Ce comité est composé de trois membres du conseil, entre autres la présidence, la vice-présidence et un conseiller ou une conseillère scolaire. Le règlement 472/07 - Suspension et renvoi des élèves précise les fonctions et les responsabilités de ce comité.

¹ Roméo Malenfant *La gouvernance et le conseil d'administration*, 2009

² École nationale d'administration publique (ÉNAP) : *Les devoirs et les responsabilités d'un conseil d'administration*, 2007



Approuvée : Le 22 octobre 2014 (LDC)

Révisée :

Modifiée :

Page 7 de 8

Les comités permanents ou ad hoc du conseil

Le conseil peut constituer des comités permanents ou ad hoc pour l'appuyer dans son travail. Cependant, cette pratique ne peut en rien diminuer les responsabilités du conseil puisque ces comités sont entièrement sous l'autorité du conseil qui doit assumer toutes les responsabilités pouvant en découler.

Lorsque le conseil décide de mettre sur pied un comité, il encadre le travail de ce Comité dans une politique qui spécifie le mandat précis du comité, les résultats attendus, le mécanisme de rapport, les échéanciers et, dans le cas d'un comité ad hoc, la durée du mandat.

Les grands principes en regard des comités permanents et ad hoc sont les suivants :

- Les comités n'existent que pour aider le conseil à faire son travail et non pas pour faire le travail du conseil. Ceci signifie qu'aucun comité permanent ou ad hoc n'a de pouvoir décisionnel.
- Aucun comité permanent ou ad hoc du conseil ne peut interférer avec le travail du personnel.
- Le mandat du Comité est écrit dans une ligne de conduite.
- Le comité peut faire une seule recommandation au conseil mais idéalement, il propose des options ou des scénarios.
- À la fin du mandat, le comité est dissous dans le cadre d'une réunion du conseil.

Rôles et responsabilités de la présidence d'un comité

La personne qui préside un comité du conseil a la responsabilité de gérer efficacement son comité et de s'assurer de remplir le ou les mandats qui lui sont confiés.

Ses responsabilités consistent à diriger les réunions du comité et à le guider dans l'accomplissement de ses mandats, à convenir de l'ordre du jour, à déterminer la fréquence et la durée des réunions, à faire des recommandations au conseil sur les dossiers de son ressort et à faire l'évaluation de la performance de son comité.



Approuvée : Le 22 octobre 2014 (LDC)

Révisée :

Modifiée :

Page 8 de 8

Rôles et responsabilités de la présidence d'un comité (suite)

La présidence d'un comité est responsable de :

- définir la fréquence et la durée des réunions en consultation avec les membres du comité et la direction de l'éducation ;
- élaborer l'ordre du jour des réunions du comité en collaboration avec la direction de l'éducation ou avec la personne qui la représente;
- diriger les réunions du comité ;
- guider le Comité afin d'en assurer la productivité ;
- agir à titre de personne liaison entre le comité et le conseil ;
- faire rapport au conseil des activités du comité et déposer le compte-rendu des réunions au conseil
- présenter au conseil les recommandations, les propositions retenues et à être adoptées par celui-ci;
- présenter au conseil le rapport final du comité ad hoc avec recommandations.

Les comités permanents du conseil :

Comité des ressources humaines

Comité des finances

Comité d'évaluation du rendement de la direction de l'éducation

Sommaire d'élèves à Temps Plein

H.1.



Effectifs des écoles élémentaires

Effectifs du : 27 NOVEMBRE 2014

		MAT	JAR	01	02	03	04	05	06	07	08	Total
École publique Camille-Perron	342432	9.00	4.00	6.00	13.00	8.00	8.00	11.00	8.00	10.00	11.00	88.00
École publique de la Découverte	174882	25.00	25.00	37.00	32.00	25.00	18.00	24.00	23.00	9.00	18.00	236.00
École pub. de la Rivière-des-Français	138720									9.00	13.00	22.00
École publique Foyer-Jeunesse	568961	19.00	23.00	31.00	19.00	23.00	21.00	25.00	35.00			196.00
École publique Franco-Manitou	332100	6.00	3.00	6.00	4.00	3.00	3.00	1.00	4.00		2.00	32.00
École publique Franco-Nord	460338	11.00	21.00	8.00	11.00	6.00	9.00	5.00	8.00			79.00
École publique Hanmer	242853									30.00	18.50	48.50
École publique Hélène-Gravel	157325	29.00	34.00	33.00	35.00	37.00	27.00	24.00	16.00			235.00
École publique Jean-Éthier-Blais	408735	31.00	39.00	37.00	39.00	42.00	47.00	43.00	31.00			309.00
École publique Jeanne-Sauvé	282898	15.00	13.00	15.00	10.00	13.00	10.00	19.00	9.00			104.00
École publique l'Escalade	025977			3.00	1.00	1.00	1.00	1.00		1.00		8.00
École publique Macdonald-Cartier	327425									75.00	62.00	137.00
École publique Pavillon de l'Avenir	164909	10.00	16.70	15.00	18.00	16.00	12.00	19.00	13.00	6.00	9.00	134.70
École pub. Villa Française des Jeunes	164925									2.00	5.00	7.00
École publique Écho-des-Rapides	539197	12.00	5.00	2.00	3.00	6.00		3.00	2.00	5.00	1.00	39.00
	Total	167.00	183.70	193.00	185.00	180.00	156.00	175.00	149.00	147.00	139.50	1,675.20

IMPRIMÉ LE : 2014 NOV. 28 10:11



Effectifs des écoles secondaires

Effectifs du : 27 NOVEMBRE 201

		09	10	11	12	<21 Total	> 21 Total	Total
École Cap sur l'Avenir	955622		3.50	10.75	18.75	33.00	2.00	35.00
École secondaire Château-Jeunesse	912573	4.00	5.00	3.00	13.00	25.00		25.00
École secondaire Cité-Supérieure	924792	4.00	4.25	4.50	3.00	15.75		15.75
École secondaire de la Rivière-des-Français	911100	10.00	12.00	16.00	19.00	57.00		57.00
École secondaire Hanmer	907448	23.00	22.00	15.00	19.50	79.50		79.50
École secondaire l'Orée des Bois	890817	9.00	10.00	9.00	6.00	34.00		34.00
École secondaire Macdonald-Cartier	907570	78.00	84.00	76.00	83.25	321.25		321.25
École secondaire Villa Française des Jeunes	965570	4.00	3.00	3.00	7.00	17.00		17.00
	<21 Total	132.00	143.75	137.25	169.50	582.50		
	>21 Total				2.00		2.00	
	Total	132.00	143.75	137.25	171.50			584.50



Total - Effectifs

		Total
École publique Camille-Perron	342432	88.00
École publique de la Découverte	174882	236.00
École pub. de la Rivière-des-Français	138720	22.00
École publique Foyer-Jeunesse	568961	196.00
École publique Franco-Manitou	332100	32.00
École publique Franco-Nord	460338	79.00
École publique Hanmer	242853	48.50
École publique Hélène-Gravel	157325	235.00
École publique Jean-Éthier-Blais	408735	309.00
École publique Jeanne-Sauvé	282898	104.00
École publique l'Escalade	025977	8.00
École publique Macdonald-Cartier	327425	137.00
École publique Pavillon de l'Avenir	164909	134.70
École pub. Villa Française des Jeunes	164925	7.00
École Cap sur l'Avenir	955622	35.00
École secondaire Château-Jeunesse	912573	25.00
École secondaire Cité-Supérieure	924792	15.75
École secondaire de la Rivière-des-Français	911100	57.00
École secondaire Hanmer	907448	79.50
École secondaire l'Orée des Bois	890817	34.00
École secondaire Macdonald-Cartier	907570	321.25
École secondaire Villa Française des Jeunes	965570	17.00
École publique Écho-des-Rapides	539197	39.00
	Total	2,259.70